

**PROCÈS-VERBAL** d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Granby, tenue le lundi 14 septembre 2020, à 19 heures, dans la salle des délibérations du conseil, au 87, rue Principale, à Granby (Québec) J2G 2T8.

**SONT PRÉSENTS :**

Mmes et MM. les conseillers	Stéphane Giard	Jean-Luc Nappert
	Julie Bourdon	Jocelyn Dupuis
	Alain Lacasse	Denyse Tremblay
	Robert Riel	Éric Duchesneau
	Robert Vincent	Catherine Baudin

formant le quorum sous la présidence du maire, M. Pascal Bonin.

Sont également présents : l'assistante-greffière, M<sup>e</sup> Joannie Meunier et le directeur général, M. Michel Pinault.

**Dépôt**

**Avis de convocation - Dépôt et rapport verbal**

Soumis : rapport verbal de l'assistante-greffière indiquant que l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire ont été notifiés à chaque membre du conseil municipal dans les délais légaux et qu'elle est régulièrement tenue selon la loi.

2020-09-0678

**Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour**

Il est :           proposé par le conseiller Jean-Luc Nappert  
                      appuyé par le conseiller Stéphane Giard

d'ouvrir la séance et d'adopter l'ordre du jour tel que soumis.

Adoptée à l'unanimité

2020-09-0679

**Autorisation - Demande numéro 2020-80189 de dérogation mineure - 310 et 316, rue Denison Ouest**

CONSIDÉRANT le sommaire du Service de la planification et de la gestion du territoire, sous le numéro PGT-2020-174, transmettant la résolution numéro 200804-05 du comité consultatif d'urbanisme;

L'assistante-greffière explique la teneur de cette demande de dérogation et le maire, M. Pascal Bonin, demande si des personnes intéressées désirent se faire entendre relativement à ce sujet;

Conformément au Règlement numéro 0667-2016 de la Ville de Granby, est tenue une séance publique de consultation relativement à la demande de dérogation mineure formulée par M. Denis Favreau, pour l'immeuble situé aux 310 et 316, rue Denison Ouest;

Des citoyens s'adressent au conseil municipal dans ce dossier.

Via courriel, Mme Louise Simoneau, 435, rue Atkins.

Via courriel, Mme Madeleine Atkins et M. Michel Bellemare, 419, rue Atkins.

Via courriel, Mme Diane Chicoine ainsi que M. Christian Hébert, 315, rue Denison Ouest.

En personne, M. Jean-Claude Duchesneau, 411, rue McDonald.

CONSIDÉRANT QUE M. Denis Favreau a demandé une dérogation mineure pour l'immeuble situé aux 310 et 316, rue Denison Ouest, à Granby, portant les numéros de lot 1 140 046, 1 140 047, 1 143 491 et 2 574 684, du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme, par sa résolution numéro 200804-05, en date du 4 août 2020, ne recommande pas la présente demande, soulignant que cette dérogation n'est pas considérée comme mineure et que l'application de la réglementation ne cause pas de préjudice sérieux au requérant, car il peut tout de même ajouter plusieurs logements sur la propriété;

CONSIDÉRANT la publication d'un avis public dans le journal *La Voix de l'Est*, édition du 8 août 2020, informant de cette assemblée publique de consultation;

Après étude et considération :

Il est :           proposé par le conseiller Robert Riel  
                      appuyé par le conseiller Robert Vincent

d'accorder la demande de dérogation mineure numéro 2020-80189 pour la propriété située aux 310 et 316, rue Denison Ouest, portant les numéros de lot 1 140 046, 1 140 047, 1 143 491 et 2 574 684 du cadastre du Québec, visant à autoriser une superficie de terrain d'environ 19 676,5 mètres carrés, pour un projet ayant jusqu'à 281 logements et jusqu'à 100 chambres, considérant qu'en vertu des dispositions du Règlement numéro 0664-2016 de lotissement, la norme est établie à 105 mètres carrés par logement et à 35 mètres carrés par chambre, pour un total de 33 005 mètres carrés, puisqu'une densification est souhaitable dans ce secteur, le tout en référence aux documents soumis par les Habitations Trigone en date du 15 juillet 2020.

Adoptée à l'unanimité

2020-09-0680

### **Période de questions des citoyens et des citoyennes**

#### **1. M. Marc-André Lalonde, 213, rue Davignon - Via courriel**

M. Lalonde estime que l'intersection des rues Saint-André Ouest, Dufferin et Saint-André Est est très dangereuse puisque les automobilistes avancent et dépassent largement la ligne d'arrêt, ce qui rend la traversée de la rue Saint-André Ouest et Est souvent presque impossible. Il invite la ville à se pencher sur cette intersection avant qu'il n'arrive un triste événement.

#### **2. Mme Lucie Brisson, 397, rue Paradis - Via courriel**

Mme Brisson demande si la rue Léger sera prolongée afin de joindre la rue Simonds Sud. Elle estime que ce serait un bienfait pour les résidents de la rue Paradis mais également pour les automobilistes se dirigeant vers ces nouveaux développements.

**3. Mme Diane Chicoine et M. Christian Hébert, 315, rue Denison Ouest**

Mme Chicoine et M. Hébert mentionnent qu'ils se sentent mis de côté comme citoyens relativement à la demande de dérogation mineure pour les propriétés situées aux 310 à 316, rue Denison Ouest.

2020-09-0681

**Levée de la séance**

Il est :           proposé par le conseiller Jocelyn Dupuis  
                      appuyé par la conseillère Catherine Baudin

de lever la séance. Il est 19 h 40.

Adoptée à l'unanimité

---

Pascal Bonin, maire

---

M<sup>e</sup> Joannie Meunier,  
assistante-greffière